

UNIFOR EN ACTION

Conseil canadien

13 AU 15 SEPTEMBRE VANCOUVER, C.-B.

Imaginons un avenir axé sur le commerce équitable

Document de travail d'Unifor

Service de recherche



UNIFOR
theUnion | lesyndicat

Imaginons un avenir axé sur le commerce équitable

Le commerce de biens et services entre les économies (locales, régionales ou nationales) est une activité importante pour presque toutes les sociétés depuis le début de la civilisation. Dans sa forme la plus pure, le commerce soutient notre développement collectif et améliore notre niveau de vie. Les découvertes médicales dans une région peuvent contribuer à soigner des personnes ailleurs. La machinerie et les outils utilisés pour récolter les cultures de manière efficace, générer de l'énergie et bâtir des infrastructures dans certaines sociétés peuvent contribuer au développement d'autres collectivités. Le commerce peut nous exposer à de nouvelles formes de culture et nouveaux goûts, qui facilitent l'apprentissage et l'inclusion entre les peuples. Le commerce peut également soutenir des économies plus robustes et plus diversifiées.

Le présent document de travail commence en traçant une ligne distincte entre le commerce et l'investissement (comme activités économiques) et les mécanismes qui ont été créés pour en activer les rouages; ceux-ci ne reflètent pas seulement les déséquilibres du pouvoir bien enracinés entre les riches et les travailleuses et travailleurs, mais perpétuent également les inégalités sociales, raciales et entre les sexes partout dans le monde. Il n'existe aucun lien naturel entre le « commerce » (l'échange de biens et services entre les nations) et le « libre-échange » (une expression qui représente désormais une forme particulière de politique commerciale

– voir l'encadré 1: *Le libre-échange par rapport au commerce équitable*).

Le moment n'a jamais été aussi propice d'évaluer de façon éclairée les rouages de notre système commercial mondial.

De nos jours, les multinationales disposant de ressources considérables, les investisseurs mondiaux et les décideurs en matière de politique relative au marché libre exercent une influence extraordinaire sur la façon dont le commerce est régi.

Les traités sur la libéralisation du commerce et des investissements (généralement appelés « accords de libre-échange ») sont des mécanismes souvent utilisés pour aiguiller le flux du commerce international et protéger les droits des investisseurs privés. En

réalité, ces accords ont faussé les initiatives de développement communautaire. Ils ont été utilisés pour renverser les mesures de conservation et de protection de l'environnement, miner les droits des travailleuses et travailleurs, et restreindre le rôle du gouvernement dans l'établissement de règles en fonction de l'intérêt public.

Le présent document de travail met au défi l'approche d'un commerce axé sur les grandes entreprises et les investisseurs, dont les gouvernements principalement issus des pays riches, y compris le Canada, font la promotion sans relâche. Nous établissons un ensemble de principes de base qui devrait régir les relations commerciales et les investissements afin de servir nos collectivités et d'améliorer notre démocratie. Nous énumérons également une liste d'actions politiques que les membres d'Unifor et les militantes et militants en faveur d'un commerce progressiste pourraient entreprendre alors que notre nouveau syndicat choisit collectivement son modèle d'une politique commerciale.

Plus de 200 accords commerciaux régionaux sont présentement négociés dans le monde. Le gouvernement de Stephen Harper a fait du commerce la pierre angulaire de son programme économique. Il a également adopté dans son approche le modèle prônant les droits des grandes sociétés en matière de commerce. En août 2014,

le Canada négocie 14 nouveaux accords (y compris des accords signés avec le Honduras et la Corée du Sud) et en étudie trois autres : c'est plus du double de tous les accords commerciaux signés par notre pays à ce jour. Bien au-delà des simples échanges de biens et services, ces accords menacent le processus démocratique de prise de décisions. Ils touchent directement la santé publique, l'environnement, l'énergie et les politiques du marché de l'emploi. Ils accordent des protections extraordinaires aux investisseurs privés au détriment de la population. Ces accords sont axés sur les principes du profit et du pouvoir privé. Ils sont négociés derrière des portes closes, sans surveillance publique.

Le soi-disant « libre-échange » est vendu à la population canadienne et aux travailleuses et travailleurs partout dans le monde comme un outil nécessaire à la croissance et à la prospérité économiques. En fait, ces prétentions ne s'appuient sur rien de concret. L'expérience démontre plutôt le contraire. Le moment n'a jamais été aussi propice d'évaluer de façon éclairée les rouages de notre système commercial mondial.

Encadré 1 : Le libre-échange par rapport au commerce équitable

La libéralisation du commerce et des investissements (appelée communément et erronément « libre-échange ») décrit le processus par lequel les pays négocient et acceptent des règles de plus en plus astreignantes et détaillées dans le commerce international (voir Clive George, *The Truth About Trade*, 2010). Ce processus implique souvent la réduction ou l'élimination des tarifs (les droits à payer) imposés aux producteurs des biens et services qu'ils vendent à d'autres pays. Il implique également l'adoption de restrictions compliquées imposées aux gouvernements quant à leur capacité à gérer et à réglementer leurs propres affaires sociales et économiques (habituellement au bénéfice des sociétés et des investisseurs privés).

« Le commerce équitable » est perçu comme la position opposée au libre-échange. Ses partisans soutiennent que toute libéralisation doit promouvoir activement le respect mutuel, la décence et la transparence entre les acheteurs et les vendeurs des produits échangés, particulièrement les plus vulnérables à l'exploitation dans l'hémisphère Sud. Il doit également préserver les droits fondamentaux des citoyens à un niveau de vie décent, un salaire et un emploi équitables (voir le site de l'Organisation mondiale du commerce à <http://www.wto.org/indexfr.htm>)

L'importance du commerce

Le Canada a toujours été et demeure une nation commerçante.

En 2013, le Canada a exporté plus de 472 milliards de dollars de biens dans le monde, des minerais non transformés jusqu'aux produits finis. En 2011, nous avons également exporté 83 milliards de dollars de services partout dans le monde.

Pour un pays de taille moyenne, voisin du plus grand marché au monde, la population canadienne a bénéficié du commerce bilatéral florissant avec les États-Unis, des produits agricoles aux produits manufacturés, des minerais aux ressources énergétiques. En fait, la plupart de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis. Chaque année, environ les trois quarts (76 %) de tous les biens du Canada exportés dans le monde sont achetés par des entreprises et des consommateurs des États-Unis. En 2000, cette proportion représentait près de 87 %. Plus de la moitié de tous les services exportés par le Canada sur la scène internationale sont également destinés au sud de la frontière. La plupart des biens et services importés au Canada proviennent des États-Unis.

Notre dépendance à l'égard du commerce avec les États-Unis se justifie et tient son origine de facteurs géographiques et culturels. Néanmoins, le Canada a établi des liens commerciaux étroits avec plusieurs autres nations, avec ou sans des accords de libre-échange.

Le volume et les partenaires commerciaux du Canada sont d'intérêt secondaire par rapport à la nature des biens et services que nous échangeons. Les économies robustes et diversifiées (établies dans plusieurs segments industriels et champs de compétences différents) sont bien placées pour gérer des périodes de récession et des fluctuations extrêmes du cours des devises et du prix des produits. Une dépendance excessive à l'égard des emplois et des investissements provenant de secteurs spécifiques de l'économie, particulièrement du secteur plus volatile des ressources, laisserait une économie plus vulnérable aux chocs économiques.

Malheureusement, le Canada semble avoir emprunté une voie dangereuse. La valeur totale de nos exportations peut atteindre des plafonds records, mais l'essentiel de celles-ci représente une augmentation substantielle de la vente de nos ressources naturelles. Depuis 2002, les exportations de minerais du Canada de même que du pétrole et du gaz sont montées en flèche pour atteindre 176 pour cent. Les exportations des produits forestiers, des pêches et de l'agriculture ont également connu une flambée de 100 pour cent. Toutefois, les exportations de biens manufacturés à valeur ajoutée (et souvent axés sur la technologie) ont décliné de près de 4 pour cent durant cette période. L'excédent commercial autrefois vigoureux du Canada dans l'automobile, les équipements électriques et d'autres biens manufacturés (qui représentait 12 milliards de dollars en 1996) a chuté de façon radicale pour devenir un *déficit* record de près de 110 milliards de dollars en 2013. Le secteur manufacturier canadien a perdu plus d'un demi-million d'emplois durant cette période.

La plupart des partenaires commerciaux du Canada, notamment les États-Unis, l'Europe et l'Asie travaillent activement à l'expansion de leur secteur manufacturier en augmentant la capacité de production et en favorisant la recherche et le développement. Le gouvernement canadien a plutôt adopté une approche de laissez-faire en matière de développement industriel. Cette attitude est particulièrement évidente dans les accords de libre-échange qu'il signe pour attirer les investisseurs.

Si le but visé est de développer une économie industrielle diversifiée et dynamique, le libre-échange n'a pas contribué à l'atteinte de cet objectif (voir l'encadré 2 : *Dissipons les mythes du « libre-échange »*). La recherche a démontré que la performance commerciale du Canada s'est détériorée (c'est-à-dire que le déficit commercial du Canada s'est aggravé), en moyenne, durant les années qui ont suivi la mise en œuvre d'un accord de libre-échange.

L'élimination des tarifs et autres obstacles au commerce par le truchement d'accords de libre-échange peut souvent intensifier les échanges commerciaux. Par exemple, si le Canada ne vendait essentiellement que des sacs à dos à un autre pays, un accord commercial entraînerait probablement une augmentation des exportations de ce produit. Le même principe s'applique au pétrole et au gaz ou aux voitures et aux avions. Pendant que notre balance commerciale se détériore, d'autres accords de libre-échange ne feront qu'aggraver la situation. En ajoutant à cette situation les restrictions concernant la façon dont les gouvernements gèrent et protègent les ressources naturelles pour plaire aux investisseurs, notre pays commence à perdre le contrôle de ses affaires économiques.

L'abandon par les investisseurs des secteurs en déclin au détriment de ceux plus productifs n'est pas la véritable menace, mais plutôt l'abandon pur et simple de l'économie politique nationale. Cette perspective exerce des pressions à la baisse sur les salaires dans les secteurs plus exposés à la menace de délocalisation et mine le pouvoir de négociation des syndicats.

Encadré 2 : Dissipons les mythes du « libre-échange »

Les défenseurs de la libéralisation du commerce et des investissements ne manquent jamais de nous rappeler les avantages de ces accords : ils accélèrent les investissements et créent des emplois, ils améliorent l'efficacité et la productivité et entraînent des revenus plus élevés pour la population canadienne et une prospérité nationale plus grande. Il s'est écoulé un quart de siècle depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALECE). Nous pouvons donc établir si l'ère du libre-échange a tenu ses promesses en comparant le quart de siècle menant à l'ALECE de 1988 avec le quart de siècle qui a suivi cet accord. En fait, après l'ALECE, la croissance des investissements n'a pas seulement ralenti, mais l'emploi du secteur privé, le salaire horaire moyen et le PIB par habitant ont également emboîté le pas. Si le libre-échange n'a pas répondu aux attentes du Canada, pourquoi notre gouvernement prévoit-il signer d'autres accords semblables?

Mesures de la performance du Canada durant le quart de siècle avant et après l'ALECE

Indicateur	Taux moyen de croissance annuelle De 1964 à 1988	Taux moyen de croissance annuelle De 1988 à 2012
Investissements en immobilisation corporelle	4,8 %	2,8 %
Emplois dans le secteur privé	2,4 %	1,4 %
Salaire horaire moyen*	1,7 %	0,3 %
PIB par habitant*	3,0 %	1,5 %
*Ajusté en fonction de l'inflation		

Unifor doit agir

Si le commerce est une activité économique importante, il s'ensuit que les accords commerciaux auront un impact direct sur les travailleuses et travailleurs au Canada et partout dans le monde. Les membres d'Unifor de presque tous les secteurs de l'économie ont été touchés, directement ou indirectement, par la libéralisation du commerce et des investissements, certains plus que d'autres (voir l'encadré 3 : *Les accords sur le commerce et les investissements sont importants si vous travaillez dans...*).

Ces accords peuvent créer des déséquilibres importants dans les flux d'échanges commerciaux, y compris une flambée des importations qui peut dévaster des industries entières (particulièrement celles qui dépendent des exportations). Ils peuvent entraîner des pertes d'emplois et nuire aux collectivités. Pour les investisseurs privés et les entreprises multinationales, des tarifs réduits et autres mesures d'incitation peuvent rendre plus attrayante une restructuration de la production et des investissements dans des secteurs jugés plus « favorables au monde des affaires » (avec des lois plus anémiques pour protéger les travailleuses et travailleurs ainsi qu'en matière de santé et sécurité au travail). Au Canada, presque tout le secteur manufacturier a connu la délocalisation des emplois (ou en a été menacé) vers des installations à salaires inférieurs aux États-Unis ou au Mexique, attribuable en partie à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Malheureusement, plusieurs de ces accords favorisant le droit des entreprises ne sont que partiellement destinés à accroître les échanges commerciaux. Souvent, ces accords touchent aux politiques publiques et vont

Encadré 3 : Les accords sur le commerce et les investissements sont importants si vous travaillez dans...

Les services...

Dans le **secteur des soins de santé**, les accords sur le commerce et les investissements accentuent les pressions en faveur de la privatisation sur le régime public canadien d'assurance-maladie. Les entreprises étrangères de soins de santé veulent un plus grand accès aux services de l'assurance-maladie et pourraient l'obtenir, particulièrement dans les provinces qui ont déjà assoupli les restrictions sur les entreprises privées de soins de santé. Pire encore, en vertu des règlements de l'ALENA, le Canada devra offrir le même accès aux entreprises américaines de services de santé.

L'industrie manufacturière...

Dans les **chaînes de montage** de l'automobile et l'**industrie de pièces automobiles**, les accords commerciaux ont éliminé le Pacte de l'automobile et peuvent réduire les tarifs entraînant ainsi un déséquilibre commercial encore pire et contribuer à déplacer les emplois et les investissements vers des pays à salaires inférieurs. Dans l'industrie **aérospatiale**, les accords commerciaux peuvent limiter les investissements publics en recherche et développement et bloquer l'accès aux prêts pour l'expansion des exportations utilisés pour financer les ventes.

Dans le transport, la construction des **autobus**, **des wagons de métro** et des **tramways**, le droit d'adopter des politiques d'achat local est bradé. Dans la **construction navale**, de nouvelles règles favorisant l'accès des investisseurs aux contrats gouvernementaux peuvent rendre illégales les exigences relatives à la fabrication locale.

Les communications...

Les entreprises privées ne cessent de faire campagne pour l'allègement des restrictions imposées sur la propriété étrangère des services de **télécommunications**, une demande soutenue de plus en plus par de nouveaux accords sur la libéralisation des investissements. Cela signifie que les entreprises privées (et étrangères) pourraient prendre le contrôle de notre **radiodiffusion** publique et des services de communication, deux outils importants pour promouvoir le contenu canadien sur nos ondes.

Les droits relatifs à la propriété intellectuelle – une question d'importance vitale pour les travailleuses et travailleurs du **cinéma**, de la **télévision** et du secteur de la **culture** s'insèrent également dans toute une gamme d'accords commerciaux de la prochaine génération.

Les ressources...

Dans l'industrie des **mines**, du **métal** et des **minerais**, les accords sur le commerce et les investissements peuvent miner les règles concernant la propriété étrangère et limiter la capacité du gouvernement d'insister sur l'investissement et la création d'emplois. Dans le secteur forestier, des tarifs inéquitables d'autres pays peuvent bloquer nos exportations et les accords peuvent limiter l'appui public visant à transformer l'industrie.

Dans le secteur de l'énergie, les accords sur le commerce et les investissements peuvent forcer le Canada à approvisionner certains pays en pétrole et en gaz et ouvrir la voie à des contestations juridiques des restrictions sur la fracturation, par exemple. Les nouveaux accords favorisant les droits des investisseurs peuvent avoir un impact sur les pêches en limitant la capacité du gouvernement d'établir des politiques et de gérer ses ressources.

Le transport...

Dans le **transport aérien**, les accords « ciel ouvert » visent à libéraliser les règles et la réglementation dans l'aviation internationale, ce qui se traduirait par une concurrence accrue parmi les transporteurs canadiens et davantage de pression à la baisse sur les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail.

Dans le **transport en commun**, les protections accordées aux investisseurs dans les accords sur le commerce et les investissements suscitent de nouvelles préoccupations concernant la privatisation. Les gouvernements pourraient faire face à des poursuites judiciaires par les investisseurs privés s'ils voulaient redonner aux municipalités des services précédemment privatisés. C'est ce qui pourrait sceller la privatisation, même à l'encontre de l'intérêt public.

bien au-delà de la vente de biens et services. Certains comprennent des dispositions qui scellent des plans de privatisation en refusant aux gouvernements la possibilité de revendiquer les services publics, que ce soient des services aux consommateurs ou des ressources naturelles (voir l'encadré 4 : *Pourquoi les accords dans le domaine du commerce et des investissements sont importants : des exemples concrets*). Les dispositions de l'ALENA sur les investissements et autres accords similaires permettent aux investisseurs de poursuivre les gouvernements afin de les forcer à respecter les droits exclusifs qui leur sont accordés en vertu des accords. Cette réalité a créé de nouvelles pressions concurrentielles qui touchent toutes les travailleuses et tous les travailleurs. La menace d'une fermeture d'usine, par exemple, suscite la crainte au sein de la main-d'œuvre. Ainsi, les travailleuses et travailleurs sont plus disposés à abaisser les normes de travail en échange d'une sécurité d'emploi. Cette crainte est aggravée par des programmes de soutien au revenu de plus en plus inadéquats (notamment l'assurance-emploi) et les compressions dans les services sociaux.

Si le « libre-échange » est destiné à créer richesse et prospérité, il ne doit pas miner les normes de travail, la négociation collective, ni les fondements de la démocratie. Mais c'est précisément ce qu'il fait. Ces accords créent des conditions qui laissent les travailleuses et travailleurs vulnérables et aggravent leur situation. Contrairement aux investisseurs du secteur privé, les travailleuses et travailleurs n'ont aucun recours en justice pour dénoncer les épreuves et les souffrances qu'ils subissent.

Nous pouvons explorer d'autres aspects du commerce qui procurent des avantages mutuels entre les pays développés et en développement, qui protègent l'intégrité du processus démocratique de prise de décision, qui améliorent les droits de la personne, réduisent la pauvreté et protègent notre environnement naturel.

Encadré 4 : Pourquoi les accords sur le commerce et les investissements sont importants : des exemples concrets

- En 2012, un panel de l'Organisation mondiale du commerce a établi que le programme « Buy Ontario » (Fabriqués en Ontario) pour les projets d'énergie solaire et d'éoliennes était illégal. À l'origine, la politique visait à créer des emplois dans les communautés industrielles ontariennes durement touchées.
- En 2010, le Canada a été forcé de verser 130 millions de dollars en dommage au producteur de produits forestiers AbitibiBowater après que l'entreprise eut remporté une victoire juridique sur le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador pour prendre le contrôle des eaux publiques et des ressources forestières en vertu du chapitre 11 de l'ALENA.
- En 2001, un manufacturier de produits chimiques des États-Unis (Chemtura Corporation) a enclenché d'imposantes procédures judiciaires contre le Canada en vertu de l'ALENA après qu'une décision soit venue interdire un produit chimique (largement utilisé sur les plants de canola) jugé dangereux pour la santé publique et l'environnement. Après neuf ans d'un long débat juridique, la poursuite de Chemtura a été rejetée.
- En 2000, l'Organisation mondiale du commerce a décidé que le « Pacte de l'automobile » Canada-États-Unis violait les règles du commerce international. Le Pacte, qui a contribué à faire du Canada un chef de file mondial dans la construction automobile, a été aboli en 2001, une mesure qui a entraîné des milliers de pertes d'emplois.
- En 1997, Ethyl Corporation a contesté avec succès la décision du Canada d'interdire le MMT, un dangereux additif à l'essence, pour des raisons de santé et de danger publics. En ayant recours au mécanisme prévu au chapitre 11 de l'ALENA sur le règlement des litiges entre les investisseurs et les gouvernements, Ethyl a poursuivi le gouvernement canadien pour une somme de 350 millions de dollars. Le gouvernement fédéral a reculé et renversé l'interdiction en 1998 avant que la poursuite ne soit déposée devant le tribunal du commerce.

Toute exploration valable d'alternatives commerciales exigera un leadership politique. À l'heure actuelle, aucun des principaux partis politiques fédéraux du Canada n'a démontré une volonté de contester le statu quo de la libéralisation du commerce (bien que le NPD ait rejeté la notion que les accords commerciaux doivent permettre aux investisseurs de poursuivre les gouvernements et qu'ils ne doivent pas limiter un gouvernement à mettre en œuvre une politique « d'achat local »). Chacun des principaux partis a adopté (à différents degrés) les dispositions sur le droit des entreprises, la promotion des « marchés ouverts », « des prix à la consommation moins élevés » et « la création de débouchés à l'exportation ». Voilà qui est préoccupant.

Si un changement fondamental dans l'orientation politique est nécessaire pour corriger la façon dont nous participons au commerce dans notre économie et comment nous en parlons, nous devons articuler clairement des principes de rechange avec l'apport des syndicats, des organisations de lutte contre la pauvreté, des Premières Nations, des groupes environnementaux et autres groupements progressistes au sein de la société civile canadienne.

Accords commerciaux du Canada présentement négociés :

- Union européenne (AECG)
- Corée du Sud
- Partenariat Transpacifique
- Japon
- Inde
- Honduras
- Amérique centrale (4 pays)
- CARICOM
- Ukraine
- Maroc
- République dominicaine
- Singapour
- Israël (mise à jour de l'accord précédent)
- Costa Rica (mise à jour de l'accord précédent)

Pour de plus amples renseignements et un rapport complet sur ces pourparlers commerciaux, consultez le tableau 1.

L'importance du militantisme à l'égard du commerce

Pendant des décennies, le mouvement syndical a vertement dénoncé les échecs des accords commerciaux trop axés sur les profits et pas suffisamment sur la croissance mutuelle, la survie des peuples et la durabilité de l'environnement. Dans les années 1980, les syndicats prédécesseurs d'Unifor ont joué un rôle actif au sein du « débat sur le libre-échange » dans le contexte d'un nouvel accord commercial proposé entre le Canada et les États-Unis. Des séminaires communautaires, des manifestations publiques et de la documentation éducative ont contribué à lutter contre le discours dominant selon lequel ce mode de libre-échange (c'est-à-dire l'assouplissement des restrictions sur les investissements transfrontaliers, la réduction des tarifs douaniers, la protection des investisseurs privés) apporterait de nombreux avantages au pays. Malgré une opposition impressionnante et une élection chaudement disputée, ce débat s'est terminé par l'élection de Brian Mulroney en 1987, et l'adoption subséquente de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE). L'Accord a été élargi pour inclure le Mexique dans l'ALENA (une entente signée par Brian Mulroney en 1992, entrée en vigueur sous le règne de Jean Chrétien en 1994).

Les ténors du libre-échange (y compris le Conseil canadien des chefs d'entreprise, les économistes du marché libre et les politiciens conservateurs) ont considéré alors que le débat sur le libre-échange était réglé. Les nouvelles propositions artificielles sur le droit des entreprises étaient adoptées une fois pour toutes. Malgré cette croyance

Encadré 5 : En quoi consistait le Pacte de l'automobile?

Le Pacte de l'automobile Canada-États-Unis a été signé en 1965 par le premier ministre Lester Pearson et le président américain Lyndon Johnson lors d'une cérémonie au ranch du président Johnson au Texas. Il permettait le libre-échange de véhicules finis et des pièces automobiles entre le Canada et les États-Unis.

Le Pacte de l'automobile a été une réussite de commerce dirigé qui a contribué à l'expansion du commerce bilatéral tout en réalisant d'importants objectifs en matière de développement. L'accord renfermait certaines garanties pour le Canada qui se sont avérées extrêmement précieuses dans le développement de notre industrie de l'automobile. Pour être admissibles au libre-échange sur le marché canadien, les entreprises membres devaient subir deux tests à contenu canadien :

- Elles devaient assembler un véhicule au Canada pour chaque véhicule vendu ici.
- Elles devaient augmenter la valeur ajoutée totale produite au Canada au fil des années et la considérer comme une partie de leur volume de ventes.

La première condition a contribué à l'établissement au Canada d'une nouvelle génération d'usines de montage à grande échelle axées pour la première fois sur le service du marché nord-américain en entier (et non seulement au Canada). La deuxième condition a permis également des investissements majeurs dans les pièces d'automobiles.

Les entreprises du Pacte de l'automobile jouissaient d'une mesure spéciale d'incitation pour établir de nouvelles installations au Canada. Les économies qu'elles réalisaient sur les tarifs couvraient plus que le coût de leurs investissements ici. Durant la première décennie du Pacte de l'automobile, l'industrie a créé 50 000 nouveaux emplois, une augmentation de 75 %. L'accord a joué un rôle crucial dans la sauvegarde des emplois durant le ralentissement économique et pour assurer les investissements futurs.

À la suite de plaintes du Japon et de l'UE, l'OMC a décidé que le Pacte de l'automobile était illégal et il a été abandonné en 2001.

parmi les détenteurs du pouvoir au pays, l'opposition populaire au nouveau programme de libre-échange n'est pas restée sans lendemain. En fait, les protestations se sont amplifiées dans les années qui ont suivi.

L'adoption de l'ALENA en 1994 coïncidait avec une autre étape de l'histoire du commerce mondial : la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En 1995, l'OMC est devenue de fait (et sans élection) l'organisme dirigeant des échanges commerciaux sur la scène mondiale et le forum pour résoudre les litiges commerciaux au sein des 159 pays membres.

Avec les années, l'OMC s'est impliquée dans plusieurs affaires concernant les politiques internes et souvent avec des résultats catastrophiques pour les travailleuses et travailleurs et l'environnement. En 2001, l'OMC a effectivement aboli l'Accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile (communément appelé le Pacte de l'automobile), destiné à favoriser l'expansion de l'industrie, le déclarant illégal (voir l'encadré 5 : *En quoi consistait le Pacte de l'automobile?*). L'OMC est également responsable de l'abrogation des lois sur les aires marines de conservation aux États-Unis, des règlements européens sur la sécurité des aliments et, plus récemment, de l'abolition des exigences de fabrication des produits écologiques d'achats locaux en Ontario. Selon l'organisme, ces politiques constituaient des obstacles au commerce.

En 1999, l'OMC a tenté de promouvoir un pacte ambitieux de commerce international qui inclurait les pays riches et ceux en développement, appelé le cycle de Doha. Ces pourparlers se sont heurtés à une féroce opposition d'une grande partie des organisations de la société civile préoccupées par les avantages disproportionnés accordés aux investisseurs privés et aux pays riches. Les manifestations monstres qui ont eu lieu à Seattle le 30 novembre ont mené à la rupture des pourparlers préliminaires. Ces protestations (et les autres qui ont suivi) ont souligné dans le monde les dangers de cette approche malvenue au commerce international et elles ont inspiré toute une génération de militantes et militants qui ont perçu la mondialisation prônée par les entreprises comme une nouvelle frontière à la solidarité nationale et internationale.

Au tournant du siècle, d'autres accords commerciaux multilatéraux ont également été minés par d'importantes manifestations publiques, notamment l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) à la fin des années 1990 et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) au début des années 2000. Les protestations mondiales ont contribué à sensibiliser le public aux pièges de ces accords commerciaux favorisant les entreprises et les investisseurs. La pression du public a empêché la conclusion de ces accords.

Redéfinir le débat sur le commerce: et après le refus?

La solidarité mondiale s'est avérée un puissant contrepoids aux pouvoirs des entreprises multinationales et aux financiers internationaux désireux de conclure des accords commerciaux les favorisant.

En fait, la voie de la solidarité mondiale – dont celle des syndicats – a compris la valeur du commerce. Les liens tissés entre les militantes et militants de l'hémisphère Nord et de l'hémisphère Sud ont favorisé une nouvelle compréhension des luttes communes auxquelles font face les travailleuses et travailleurs. Idéalement, le commerce mondial des biens et services pourrait aider des millions de gens à sortir de la pauvreté. Les peuples sont de plus en plus conscients que l'ampleur de la crise environnementale et climatique à laquelle fait face l'humanité ne peut être résolue que par une collaboration transfrontalière efficace.

Les puissants bénéficiaires de ces accords ont qualifié l'opinion mondiale contre des accords favorisant les entreprises « d'anti-commerciale » et de « protectionniste », deux expressions tout à fait inappropriées. Ce mouvement

soi-disant « d'antimondialisation » serait mieux défini par son esprit et ses valeurs favorisant le développement, la justice, la durabilité et la démocratie. Cependant, des années de campagnes inlassables contre des approches trompeuses visant constamment à libérer le capital des réglementations sur les investissements ont contribué à maintenir les forces progressistes sur la défensive. « Non » n'est peut-être pas l'expression que nous voulons utiliser, mais elle a exprimé la réaction la plus appropriée au défi auquel nous faisons face.

La création d'Unifor nous donne l'inspiration et nous fournit une nouvelle occasion de raffermir notre conception du commerce, d'envisager et d'articuler une politique commerciale plus humaine pour le Canada, bâtie sur des valeurs fondamentales auxquelles peuvent se rallier les gouvernements, les décideurs et la population.

Ce mouvement soi-disant
« d'antimondialisation » serait
mieux défini par son esprit et
ses valeurs favorisant le
développement, la justice, la
durabilité et la démocratie.

Principes d'un avenir axé sur le commerce équitable

Comme le marché lui-même, le commerce international n'est pas une fin en soi. Le commerce n'est qu'un moyen d'atteindre des objectifs supérieurs : subsistance, sécurité économique et prospérité matérielle. D'une perspective syndicale, le problème du régime de libre-échange actuel au Canada est qu'il met le capital devant les travailleuses et travailleurs, qu'il privilégie les propriétaires aux dépens des travailleuses et travailleurs et consolide la position sociale du monde des affaires au détriment du public. Par conséquent, toute tentative de réformer notre approche à l'égard du commerce mondial doit prendre en compte les principes suivants :

- **L'équité** - Un déséquilibre important entre les personnes, les organisations et les nations se traduit souvent par des échanges inéquitables. Les échanges doivent être équitables, nous disait Aristote, sans quoi ils donnent lieu à des querelles et des plaintes. Le régime de commerce mondial doit être structuré de façon à ce que les participants aux échanges internationaux soient traités honnêtement, c'est-à-dire équitablement.
- **Transparence** - Dans les négociations commerciales antérieures, le public n'était pas informé jusqu'à ce qu'un accord final soit conclu. Voilà une situation inacceptable. Le public a le droit d'être pleinement informé et le droit de formuler des commentaires éclairés à l'égard des négociations.
- **Inclusivité** - Les sociétés modernes se composent de différents groupes. Le régime commercial actuel a été initié, créé et approuvé par des entreprises dominantes. Il n'est donc pas surprenant que la plupart des accords bénéficient aux grandes entreprises aux dépens d'autres groupes, notamment les travailleuses et travailleurs. Un régime commercial moderne doit être inclusif, ce qui signifie que les intérêts et les valeurs de toutes les parties intéressées doivent se refléter dans l'accord.
- **Avantages mutuels** - Le déséquilibre du pouvoir au sein des sociétés et entre elles signifie souvent que les accords commerciaux bénéficient de façon disproportionnée aux fortunés et aux puissants au détriment des pauvres et des impuissants. Puisque les travailleuses et travailleurs constituent le plus important groupe économique mondial, les femmes et les pauvres devraient être les principaux bénéficiaires des échanges commerciaux. Le régime commercial doit alléger la pauvreté et non l'entretenir ou la créer.
- **Protection des services publics** - Tout accord doit protéger pleinement les services publics dispensés par le système actuel et permettre d'en créer de nouveaux, sans réserve et sans les effets négatifs d'un accord commercial. Les gouvernements doivent conserver leur autorité pour favoriser la prestation de services publics, notamment le traitement et la distribution de l'eau, sans craindre qu'une politique semblable ne soit considérée comme un obstacle au commerce de services par les entreprises étrangères.
- **Le développement industriel et social** - Le régime commercial doit être un outil au service du développement industriel et social. Ce principe signifie deux choses : du côté négatif, les accords doivent alléger une partie des souffrances sociales inutiles (par exemple, les souffrances associées au chômage, au revenu inférieur et à la pauvreté); du côté positif, ces accords doivent contribuer au développement des ressources naturelles, technologiques et humaines.
- **Souveraineté culturelle** - La culture doit faire l'objet d'une exclusion totale puisque le Canada et les provinces doivent être libres d'adopter sur leur territoire des règlements visant les artistes et les producteurs culturels. La *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* 2005 de l'UNESCO ne suffit pas à protéger la souveraineté culturelle du Canada contre les engagements pris dans les traités de commerce et d'investissement.

-
- **Aucune disposition favorisant les investisseurs** - Les entreprises et les investisseurs privés ne doivent pas avoir le droit de contester directement devant les tribunaux privés les lois ou les règlements d'un gouvernement étranger partie à un accord commercial; ce droit de contestation doit être réservé exclusivement au gouvernement du territoire de compétence. Le Canada doit immédiatement entamer des négociations avec les États-Unis et le Mexique afin de retirer du chapitre 11 de l'ALENA les dispositions sur les droits des investisseurs.
 - **Droits des travailleuses et travailleurs** - Rémunération équitable. Un environnement de travail sécuritaire. Des congés payés. Des congés de maladie. Le paiement des heures supplémentaires. Une retraite sûre. Voilà certaines conditions dont jouissent plusieurs travailleuses et travailleurs du Canada à la suite de luttes épiques en milieu de travail. En permettant le libre flux des capitaux au-delà des frontières nationales et, de façon générale, en favorisant le pouvoir des investisseurs dans des accords comme l'ALENA, on dresse les travailleuses et travailleurs du Canada contre celles et ceux des États-Unis et du Mexique. Et puisque les conditions de travail et les salaires sont généralement meilleurs au Canada, l'ALENA exerce des pressions vers le bas sur la qualité de vie au travail dont bénéficie la population canadienne. En vertu du régime actuel, les salaires élevés, les généreuses prestations, les conditions de travail sécuritaires et un environnement social habitable ne sont pas perçus comme un but social, mais plutôt comme un « désavantage concurrentiel ». Le régime commercial doit reconnaître et protéger les droits des travailleuses et travailleurs. L'amélioration des conditions de travail et des salaires au travail doit être perçue comme un but à atteindre et non comme une menace à neutraliser.
 - **Respect et protection des droits des Autochtones** - Le consentement libre, préalable et informé des peuples autochtones est un prérequis lorsque leurs droits sont touchés par les décisions d'un gouvernement. Étant donné tout ce que touchent plusieurs nouveaux accords commerciaux, il est probable que ces ententes aient un impact sur les droits des Autochtones. Ces accords doivent prévoir la protection inconditionnelle des droits des peuples autochtones conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la norme la plus élevée à l'échelle internationale, particulièrement dans le cas des industries étrangères ayant recours aux terres, aux territoires et aux eaux des Autochtones.
 - **Durabilité** - Les entreprises qui violent les frontières écologiques menacent leur propre existence. En ce qui a trait à la préservation de l'environnement, les êtres humains ont le devoir d'agir de façon responsable les uns envers les autres et à l'égard des générations futures. Le régime commercial ne doit pas miner la durabilité de l'environnement sur laquelle repose le tissu social.
 - **Autonomie et autodétermination nationales** - La génération actuelle d'accords commerciaux prévoit souvent des mesures peu populaires, notamment la procédure de règlement des litiges entre les investisseurs et les gouvernements et d'autres mesures qui limitent la planification démocratique. Toute tentative de limiter le contrôle public sur le développement national, y compris les règlements, l'approvisionnement public, la propriété publique et autres politiques sociales est un affront à l'autonomie. Les sociétés autonomes sont libres de façonner leur avenir, mais ce principe doit s'appuyer sur la capacité de choisir entre une gamme de mesures politiques. Les accords commerciaux doivent pouvoir être modifiés, révoqués et ne doivent pas affaiblir le contrôle participatif et démocratique du développement national.
-

La stratégie ambitieuse de Harper sur la libéralisation du commerce et des investissements -

Ce n'est un secret pour personne que depuis leur arrivée au pouvoir en 2006, les conservateurs fédéraux ont donné priorité aux négociations d'accords de commerce et d'investissement. Rappelons-nous le plan économique du gouvernement *Avantage Canada* publié peu après l'élection de Stephen Harper. Il s'agissait d'un plan ambitieux visant à explorer de nouveaux traités sur les échanges commerciaux bilatéraux et régionaux, sur les investissements, la fiscalité et autres, essentiellement au profit des entreprises canadiennes.

Sous le gouvernement Harper, le Canada a doublé le nombre d'accords commerciaux signés : de cinq avant 2006 à 10 après son élection. Ce gouvernement compte encore 14 autres accords en voie de réalisation ainsi qu'un ensemble d'accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) qui prévoient des droits et privilèges pour les investisseurs étrangers semblables aux dispositions de l'ALENA, et une multitude d'autres accords bilatéraux de coopération et de traités sur les investissements couvrant tous les domaines, du transit aérien aux approvisionnements gouvernementaux. Ces accords pourraient avoir un impact majeur sur les exportations du Canada, la performance commerciale, les emplois, la mobilité de la main-d'œuvre et autres.

Le nombre de négociations en cours est étourdissant. Toutefois, la substance de ces négociations est encore beaucoup plus préoccupante. Certains de ces accords (plus particulièrement l'Accord économique et commercial global Canada-Europe) ont été qualifiés « d'accords commerciaux de la prochaine génération ». Bien qu'il n'existe aucune définition des accords de la « prochaine génération », l'expression signifie typiquement un accord qui couvre les territoires de compétence (comme les municipalités), les industries (comme les télécommunications et autres services) et les politiques (comme l'approvisionnement local, la propriété intellectuelle) qui n'ont pas été inclus dans les accords commerciaux antérieurs.

Les accords de la prochaine génération accordent également aux investisseurs des protections semblables à celles prévues dans l'ALENA et visent à réduire la capacité des gouvernements à prendre des décisions dans

Le saviez-vous?

Entre 1994 et 2014, on a répertorié 73 plaintes en vertu du chapitre 11 de l'ALENA - mécanisme de règlement des litiges entre les investisseurs et les gouvernements. Près de la moitié de ces cas visait le Canada. Les États-Unis et le Mexique ont été visés environ par le quart des cas, malgré que ce soient deux pays beaucoup plus peuplés. Les investisseurs privés disposent du mécanisme prévu dans l'ALENA pour contester plusieurs domaines de la politique canadienne, y compris la protection de l'environnement, la gestion des ressources, la réglementation financière, la fiscalité et les soins de santé. Les gouvernements canadiens ont versé un total de 175,5 millions de dollars en dommage aux investisseurs étrangers à la suite de ces plaintes. Le gouvernement mexicain a versé 341 millions de dollars américains. Le gouvernement américain n'a rien versé.

Tableau 1: Accords commerciaux en préparation

Partenaire	Début des négociations	Situation actuelle	Achèvement prévu
Honduras	Octobre 2010	SIGNÉ : accord conclu en nov. 2013	Pas encore appliqué
Corée du Sud (ALECC)	Juillet 2005	SIGNÉ : accord conclu en mars 2014	Pas encore appliqué
Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG)	Mai 2009	EN COURS : accord « de principe » conclu en oct. 2013. Les négociations se poursuivent.	Un accord final est attendu à l'automne de 2014. La ratification des membres de l'UE pourrait prendre de 18 à 24 mois.
Accord de partenariat économique entre le Canada et le Japon (APECJ)	Mars 2012	EN COURS : les négociations entament leur sixième ronde.	S/O
Accord de partenariat économique global avec l'Inde (APEG)	Novembre 2010	EN COURS : les pourparlers entrent dans leur 9e ronde (huit rondes tenues en juin 2013).	Prévu originalement « au début de 2014 », mais aucun échéancier n'a été révisé.
Australie, Brunei, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, États-Unis et Vietnam (Partenariat Transpacifique) (PTP)	Négocié à l'origine comme Partenariat stratégique Transpacifique en 2005 et incluait la Nouvelle-Zélande, le Brunei, Singapour et le Chili (en 2006).	EN COURS : les pourparlers se poursuivent. La dernière ronde a eu lieu en juillet 2014.	Devait être terminé en 2012. PT est considéré comme un objectif clé de l'administration Obama.
Communauté des Caraïbes (CARICOM)	Juillet 2007	EN COURS : les pourparlers entrent dans leur 8e ronde (sept rondes tenues en juin 2014).	Devait être terminé en juin 2014.
Honduras, El Salvador, Nicaragua, Guatemala (Amérique centrale 4)	Novembre 2001	IMPASSE : les négociations sont dans une impasse après 12 rondes.	Aucun échéancier pour reprendre les négociations.
République dominicaine	Juin 2007	IMPASSE : les pourparlers sont dans une impasse depuis décembre 2009.	Aucun échéancier pour reprendre les négociations.
Singapour	Octobre 2001	IMPASSE : les pourparlers sont dans une impasse depuis novembre 2009.	Aucun échéancier pour reprendre les négociations.
Maroc	Janvier 2011	EN COURS : la troisième ronde de pourparlers a eu lieu en juin 2012.	S/O
Ukraine	Juin 2010	EN COURS : la cinquième ronde de pourparlers a eu lieu en septembre 2012.	S/O
Israël (modernisation de l'accord commercial actuel)	Janvier 2014	EN COURS : la deuxième ronde de négociation a été tenue en mai 2014.	S/O
Costa Rica (modernisation de l'accord commercial actuel)	Août 2011	EN COURS : la cinquième ronde de pourparlers a eu lieu en août 2012.	S/O

l'intérêt public, à limiter l'utilisation des leviers économiques comme « l'achat local » dans les politiques d'approvisionnement, à restreindre la réglementation environnementale, l'expansion et la protection des services publics, de même que la promotion de la propriété publique.

Vers un avenir axé sur le commerce équitable

Il ne fait aucun doute que la mondialisation continue à changer le paysage politique, économique et social de notre planète. Le transport, les communications et autres technologies en expansion donnent tout son sens à la célèbre

...il reste de l'espace pour nous organiser et nous mobiliser autour d'un ensemble de principes directeurs régissant le commerce.

prophétie du philosophe canadien Marshall McLuhan qui parlait d'un « village mondial ». Une chose demeure claire : le débat sur le libre-échange et son rôle dans l'expansion économique, la prospérité et le développement est loin d'être résolu.

Les politiques commerciales peuvent prendre différentes formes, mais le gouvernement canadien, avec d'autres pays riches, a abordé le commerce de façon rigide et du point de vue des investisseurs. Il n'est pas nécessaire que les choses soient ainsi. Même des efforts modestes pour contenir les

privileges accordés aux entreprises dans les accords commerciaux par des nations sœurs comme l'Australie et l'Afrique du Sud sont un signe de changement (voir l'encadré 6 : *Bien faire les choses dans le commerce mondial*).

Ces éléments et d'autres défis que pose le modèle actuel des droits commerciaux des entreprises nous donnent-ils des raisons d'espérer ou sont-ils simplement des failles dans un régime mondial de commerce désespérément déséquilibré et axé sur le profit? Cela reste à voir. Une chose est certaine, il reste de l'espace

Encadré 6 : Bien faire les choses dans le commerce mondial

- Australie : en 2011, le gouvernement Gillard a pris l'engagement de ne pas inclure le mécanisme de règlement des litiges entre les investisseurs et les gouvernements dans aucun futur accord commercial limitant ainsi la capacité des investisseurs privés de contester les politiques gouvernementales. Cette mesure a préservé le droit du gouvernement d'adopter une réglementation dans l'intérêt public.
- Afrique du Sud : le gouvernement de l'Afrique du Sud a choisi d'annuler ses traités existants sur les investissements bilatéraux conçus originalement pour protéger les investisseurs étrangers et il a décidé d'aligner sa politique commerciale sur d'autres objectifs économiques et sociaux.
- UE : en réaction aux préoccupations du public sur l'inclusion de protections extraordinaires accordées aux investisseurs dans son accord commercial proposé avec les États-Unis (et le Canada), la commission européenne a lancé une consultation en ligne pour solliciter l'opinion des membres sur la nature appropriée du mécanisme de règlement des litiges entre les investisseurs et les gouvernements.
- Alianza Bolivariana para los Pueblos de Nuestra America (ALBA): les gouvernements socialistes du Venezuela et de Cuba ont lancé un pacte d'alternative commerciale en 2004 fondé sur l'avancement du bien-être de la population et le soutien économique mutuel. L'ALBA comprend maintenant neuf pays latino-américains : Antigua, Bolivie, République dominicaine, Équateur, Nicaragua, Sainte-Lucie et Saint-Vincent et les Grenadines.

pour nous organiser et nous mobiliser autour d'un ensemble de principes directeurs régissant le commerce. Le caractère secret des négociations commerciales et la nature hautement spéculative de leurs avantages au plan social permettent aux voix progressistes de se faire entendre en militant pour un cadre commercial de rechange axé sur le développement.

Une autre chose est certaine, les campagnes du passé continuent à porter leurs fruits. Depuis les dernières décennies, les accords commerciaux axés sur le droit des entreprises ont été rejetés. Peu sont revenus à la surface de façon marquée. Les militantes et militants en faveur du commerce équitable qui ont fait leurs premières armes dans les rues de Seattle, de Québec et ailleurs au tournant du siècle jouent maintenant un rôle vital dans les réseaux de solidarité transfrontaliers : groupes à la défense des femmes, communautés d'Autochtones, syndicats et organisations environnementales.

Il n'est pas surprenant que les forces pro-entreprises se soient retranchées des négociations commerciales. Les négociations multilatérales centralisées et très médiatisées ont été démenagées des grandes villes vers des endroits de villégiature, loin des médias et des protestations du public. Aujourd'hui, les accords bilatéraux et régionaux sont négociés en toute quiétude, derrière des portes closes. Le public se limite à chasser des rumeurs et à obtenir des d'informations par des fuites. La population est criblée de notes positives par les représentants des gouvernements et les lobbyistes du monde des affaires. Peu d'information est donnée pour répondre aux appréhensions de la population concernant les pertes d'emplois, la protection des droits de la personne ou l'environnement. En fait, la prémisse des négociations commerciales se fonde souvent sur de piètres modèles économiques qui nous disent que le libre-échange ne peut qu'offrir des avantages. Au mieux, la qualité de l'information et le débat sur le commerce sont minables.

Les dirigeantes et dirigeants d'Unifor et les militantes et militants doivent être vigilants lorsqu'il s'agit du commerce international, maintenant plus que jamais. Non seulement devons-nous continuer d'exposer les dangers des négociations commerciales menées par les entreprises, mais nous devons aussi travailler de façon assidue pour bâtir et articuler notre vision d'un avenir axé sur le commerce équitable.

Voici une liste de certaines actions que peuvent entreprendre les membres d'Unifor sur les questions concernant le commerce, par l'entremise du syndicat, au travail et dans la collectivité.

1. Le commerce comme enjeu électoral fédéral en 2015

Le gouvernement Harper a marqué sa volonté de négocier des accords fondés sur le droit des entreprises avec plusieurs territoires de compétence ciblés, dont l'Europe, l'Inde et le Japon, et d'établir une zone de libre-échange dans la région du Pacifique, entre autres accords. Malgré tous ces marrons sur le feu, le gouvernement Harper n'a rien livré. Des annonces trompeuses ont provoqué le doute dans l'esprit du public (notamment en octobre 2013 lorsque le gouvernement annonçait un accord « de principe » Canada-UE alors que ce n'était pas le cas). Le fait de minimiser les risques des règles protégeant les investisseurs a créé un tollé général de protestation dans la population (notamment dans le cas de l'APIE Canada-Chine). Les avantages surévalués de ces accords ont été facilement réfutés (comme l'Accord de libre-échange Canada-Corée). La population comprend très mal les rouages du commerce et qui en bénéficient.

En 2015, l'élection fédérale sera une occasion pour les progressistes de promouvoir la vision d'un commerce équitable pour le 21^e siècle. Voilà une occasion de défier le gouvernement fédéral sur son programme d'échanges commerciaux (où il est vulnérable) et d'encourager les candidat(e)s de l'opposition

de tous les comtés à protester contre la libéralisation des investissements dans ces accords, avec un nouvel esprit et un nouveau vocabulaire.

2. Engager à l'avance le dialogue avec les syndicats internationaux et les fédérations syndicales internationales, particulièrement dans l'hémisphère Sud

Pour comprendre et critiquer les accords commerciaux favorisant les investisseurs, nous devons bien connaître leurs impacts sur les travailleuses et travailleurs et les autres pays, y compris les groupes les plus vulnérables à l'exploitation : les femmes, les Autochtones et les enfants, plus particulièrement ceux dans les pays en développement de l'hémisphère Sud.

Unifor a bâti un vaste réseau d'organisations alliées au Canada et dans le monde grâce à son important travail de solidarité internationale. Les expériences de nos consœurs et confrères de ces pays peuvent améliorer notre perspective. Le dialogue sur les alternatives commerciales doit être facilité par ces partenaires internationaux, y compris les fédérations syndicales internationales auxquelles est affiliée Unifor, notamment IndustriALL, la Fédération internationale des ouvriers du transport (FIOT), l'Union Network International (UNI) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA), de même que d'autres réseaux internationaux de syndicats.

3. Encourager un dialogue pancanadien sur les alternatives commerciales

Inspirés par le travail de l'organisation European Alternative Trade Mandate Alliance (un réseau de plus de 50 organisations de la société civile), les syndicats et autres groupes progressistes de la société civile au Canada doivent entreprendre un projet national similaire conçu pour mobiliser la population dans une discussion sur le commerce et solliciter ses commentaires sur des principes de rechange et les priorités.

Le Réseau pour le commerce juste (une coalition vague de groupes de la société civile au Canada, dont fait partie Unifor) explore les mérites d'un projet comme celui-ci, appelé Alternatives progressistes en matière de commerce.

4. Promouvoir l'éducation des membres et les sensibiliser

Avec les années, les syndicats prédécesseurs d'Unifor ont produit beaucoup de documentation sur les questions relatives au commerce et aux investissements qui sont toujours d'actualité comme outils éducatifs pour les membres et les militantes et militants intéressés. Le syndicat offre également des ateliers de formation qui couvrent les questions touchant au commerce et à la mondialisation par l'entremise d'un large éventail de programmes de congés-éducation payés. D'autres informations sur ces occasions d'apprentissage sont disponibles sur le site www.unifor.org.

Les sections locales pourraient utiliser les ressources à leur disposition de même que les ressources des groupes progressistes alliés pour organiser des discussions entre les membres, des séances interactives de discussions, des séminaires ou autres activités dans les collectivités en reliant le commerce à la vie de tous les jours chez les travailleuses et travailleurs.

5. Inclure les questions relatives au commerce dans le travail des conseils industriels

Les accords sur le commerce et les investissements ont un impact direct sur les milieux de travail dans presque tous les secteurs de l'économie. Les nouveaux conseils industriels d'Unifor constituent une plateforme idéale permettant d'explorer les conséquences des accords de commerce et d'investissement et de mener à une stratégie d'actions spécifiques à chaque secteur.



unifor

theUnion | lesyndicat

www.unifor.org